**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION N°2 DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L’ALSACE DU NORD (SCoT)**

Le Pôle d’Équilibre Territorial et Rural de l’Alsace du Nord organise une enquête publique relative à la révision n°2 du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l’Alsace du Nord.

Cette enquête s'inscrit en complément de la procédure de concertation menée tout au long de la révision du SCoT. Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, elle vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions. Elle constitue une étape essentielle en vue de l'approbation du document prévu en mai 2025.

**Cette enquête publique se déroulera du lundi 13 janvier 2025 à 9h30 au vendredi 14 février 2024 à 17h00 soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.**

**Télécharger l’avis d’enquête publique**

**-----------**

**Le SCoT de l’Alsace du Nord**

Le SCoT de l’Alsace du Nord définit le nouveau cadre de développement des 105 communes du territoire, regroupées en 6 intercommunalités. Il est le vecteur d’un modèle de développement où s’équilibrent croissance économique et démographique, respect de l’environnement, équité sociale et solidarité territoriale. En assurant la qualité de vie des habitants, le SCoT se donne les moyens de conforter l’attractivité de l’Alsace du Nord et sa place aux portes de grandes métropoles européennes, Strasbourg et Karlsruhe.

Le SCoT intègre désormais la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050 introduite par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021, qui vise à réduire progressivement la consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l’artificialisation des sols.

Après plusieurs années de travail, les élus du Comité syndical du PETR de l’Alsace du Nord ont arrêté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 3 juillet 2024.

**Consulter le dossier d’enquête publique**

Pendant la durée de l’enquête, le dossier d’enquête sera consultable :

* au format papier, aux jours et heures habituels d’ouverture au public :
  + au siège du Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l’Alsace du Nord,   
    Maison du Territoire, 84 route de Strasbourg, 67500 HAGUENAU,
  + au sein des sièges des 6 intercommunalités membres du PETR de l’Alsace du Nord :
    - Communauté d’Agglomération de Haguenau,   
      CAIRE, 84 route de Strasbourg, 67500 HAGUENAU,
    - Communauté de communes de la Basse-Zorn,   
      34 rue de la Wantzenau, 67720 HOERDT,
    - Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,   
      5 Place du Bureau central, 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS,
    - Communauté de communes Sauer-Pechelbronn,   
      1 rue de l’Obermatt, 67360 DURRENBACH,
    - Communauté de communes de l’Outre-Forêt, 4 rue de l’École,   
      HOHWILLER, 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS,
    - Communauté de communes du Pays de Wissembourg,   
      4 quai du 24 Novembre, 67160 WISSEMBOURG,
  + aux lieux de tenue des permanences du commissaire enquêteur**.**
* au format numérique, sur le site internet du Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l’Alsace du Nord, à l’adresse suivante :  
  [www.alsacedunord.fr/scot/revision/enquete-publique](http://www.alsacedunord.fr/scot/revision/enquete-publique)
* ainsi que sur un poste informatique au siège du Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l’Alsace du Nord, aux jours et heures habituels d’ouverture au public.

**Donner votre avis**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

* être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège du Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l’Alsace du Nord, au sein des sièges des 6 intercommunalités membres du PETR, ainsi qu’aux lieux de tenue des permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d’ouverture au public,
* être reçues à l’écrit ou à l’oral par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures de ses permanences,
* être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site internet suivant :

[www.registre-dematerialise.fr/](http://www.registre-dematerialise.fr/)5882

* être transmises par courrier électronique à l’adresse mail suivante :

[enquete-publique-5882@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5882@registre-dematerialise.fr)  
Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé sécurisé et donc visibles par tous.

* être adressées par courrier à l’attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège du Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l’Alsace du Nord, Maison du Territoire, 84 route de Strasbourg, 67500 HAGUENAU

**Les permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de 15 permanences qui se tiendront

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Lieux** | **Jours** | **Heures** |
| PETR de l’Alsace du Nord, Maison du Territoire, 84 route de Strasbourg,  67500 HAGUENAU | Lundi 13 janvier 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Mairie de Gries, 56 rue principale,  67240 GRIES | Lundi 13 janvier 2025 | 14 h 30 à 17 h |
| Mairie de Seebach, 1 Place de la Mairie, Oberseebach, 67160 SEEBACH | Vendredi 17 janvier 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Communauté de communes de la Basse-Zorn, 34 rue de la Wantzenau, 67720 HOERDT | Vendredi 17 janvier 2025 | 14 h 30 à 17 h |
| Mairie de Hatten, 1 Place de la Mairie,  67690 HATTEN | Mardi 21 janvier 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Mairie de Gundershoffen, 14 rue d’Alsace, 67110 GUNDERSHOFFEN | Mardi 21 janvier 2025 | 14 h 30 à 17 h |
| Mairie de Lembach, 1 route de Bitche,  67510 LEMBACH | Mardi 28 janvier 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Mairie de Mommenheim, 22 rue du Général de Gaulle, 67670 MOMMENHEIM | Mardi 28 janvier 2025 | 15 h à 17 h 30 |
| Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, 5 Place du Bureau central, 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS | Jeudi 30 janvier 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Communauté de communes de l’Outre-Forêt, 4 rue de l’École,  HOHWILLER, 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS | Jeudi 30 janvier 2025 | 14 h 30 à 17 h |
| Communauté de communes du Pays de Wissembourg, 4 quai du 24 Novembre,  67160 WISSEMBOURG | Jeudi 6 février 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, 1 rue de l’Obermatt,  67360 DURRENBACH | Jeudi 6 février 2025 | 14 h 30 à 17 h |
| Mairie de Haguenau, 1 Place Charles de Gaulle, 67500 HAGUENAU | Samedi 8 février 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| Communauté d’Agglomération de Haguenau, CAIRE, 84 route de Strasbourg,  67500 HAGUENAU | Vendredi 14 février 2025 | 9 h 30 à 12 h |
| PETR de l’Alsace du Nord, Maison du territoire, 84 route de Strasbourg,  67500 HAGUENAU | Vendredi 14 février 2025 | 14 h 30 à 17 h |